

25 sep 2017 -12:06

## Vaccination contre les infections causées par le papillomavirus humain

Le Conseil Supérieur de la Santé a fait une mise-à-jour de son avis sur la vaccination contre les infections causées par le papillomavirus humain (HPV) à cause de l'évolution des connaissances concernant les infections à HPV ainsi que celles sur les vaccins.

### Papillomavirus humain et cancer du col de l'utérus

L'infection génitale à HPV est l'une des maladies infectieuses sexuellement transmissibles les plus fréquentes : elle s'acquiert le plus souvent dès les premières relations sexuelles. Nous savons que le papillomavirus humain (HPV) peut être détecté dans presque tous les cas (99,7 %) de cancer du col de l'utérus. Elle constitue une cause nécessaire mais pas suffisante pour le développement d'un cancer du col utérin. En effet, seule une partie des HPV dits à haut risque provoque le cancer du col ; la plupart des femmes se débarrassent de cette infection spontanément.

Le lien entre infection par HPV et verrues génitales a également été démontré.

### Recommandations existantes

La vaccination contre les papillomavirus humains est recommandée, depuis 2007, par le Conseil Supérieur de la Santé pour les jeunes filles de 10 à 13 ans, à titre de vaccination de base pour prévenir principalement le développement du cancer du col de l'utérus et également d'autres cancers provoqués par le papillomavirus humain chez les femmes.

### Papillomavirus humain et d'autres types de cancers

Le lien a été démontré entre une infection persistante par papillomavirus humain (HPV) et d'autres types de cancers anogénitaux comme les cancers de la vulve, du vagin, du pénis et de l'anus et plus récemment avec une partie des cancers oro-pharyngés. En outre, il a été constaté que 30% de tous les cancers du VPH se produisent chez les hommes et les hommes qui ont des rapports sexuelles avec des hommes (HSH) ont un risque accru d'infection et de lésions dysplasiques et cancéreuses.

### Nouvelles recommandations

Le Conseil Supérieur de la Santé préconise d'élargir la prévention vaccinale contre les infections à papillomavirus humain, au-delà de la prévention du cancer du col de l'utérus, à tous les autres cancers pour lesquels le papillomavirus humain est impliqué, ainsi qu'à la prévention des verrues anogénitales en raison de leur morbidité.

Le schéma vaccinal recommandé :

- vaccination généralisée des adolescents (filles et garçons) de 9 à 14 ans inclus ;
- vaccination de rattrapage des jeunes femmes et hommes de 15 à 26 ans inclus , spécialement les HSH  
Cette vaccination de rattrapage sera proposée sur base individuelle
- vaccination des immuno-déprimés : les patients transplantés et les patients vivant avec le VIH constituent un groupe à risque accru.

### Effets indésirables et contre-indications

Les effets indésirables les plus fréquemment observés avec les vaccins sont des réactions au site

d'injection (rapportées chez près de 80 % des vaccinés dans les premiers jours suivant une vaccination) et des céphalées (rapportées chez 13 à 15 % des vaccinés dans les 15 jours post vaccination). Ces effets indésirables sont en général d'intensité légère ou modérée et se résolvent spontanément.

Une revue systématique des effets indésirables a conclu que la survenue chez les jeunes filles vaccinées de deux syndromes rares, le Syndrome Dououreux Régional Complexe (SDRC) et le Syndrome de Tachycardie Orthostatique Posturale (STOP) ne différait pas de l'incidence dans la population générale.

L'administration du vaccin contre le papillomavirus humain pendant la grossesse n'est pas recommandée. Les femmes allaitantes peuvent recevoir le vaccin si nécessaire.

#### Perspectives

L'efficacité de la vaccination contre le papillomavirus humain pour la population dépend du degré de couverture vaccinale atteint. Le dépistage systématique du (pré-)cancer du col de l'utérus reste nécessaire tant pour les femmes vaccinées que pour les non-vaccinées. Cependant les recommandations spécifiques pour ce dépistage seront adaptées en fonction de l'évolution de la vaccination dans la population.

L'avis, dans son intégralité, (n° 9181) se trouve sur le site internet du Conseil Supérieur de la Santé : <https://www.health.belgium.be/fr/avis-9181-papillomavirus-humain>

Pour davantage d'informations, vous pouvez contacter :

Les experts :

- FR : Béatrice Swennen, GSM : 0474/76.35.35, tél. : 02/555.40.76, e-mail : [bswennen@ulb.ac.be](mailto:bswennen@ulb.ac.be)
- NL : Koen Van Herck, GSM : 0485 366 515, tél. : 09 332 04 25, e-mail : [koen.vanherck@ugent.be](mailto:koen.vanherck@ugent.be)

Le site du Conseil Supérieur de la Santé : [www.css-hgr.be](http://www.css-hgr.be) .

Conseil Supérieur de la Santé  
Place Victor Horta 40/10  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.css-hgr.be>

Fabrice Péters  
Coordinateur général  
+32 486 31 47 59  
+32 2 524 91 74  
[fabrice.peters@health.fgov.be](mailto:fabrice.peters@health.fgov.be)